



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01705

Numéro SIREN : 794 704 965

Nom ou dénomination : A.A.N.2

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2017 sous le numéro de dépôt 10645

SAS AAN2

Société par actions simplifiée au capital de 2000 Euros

Siège social : 1, rue Centrale 06000 NICE

R.C.S. NICE B 794 704 965

10645

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept et le trente juin à 18 heures, les actionnaires de la SOCIETE AAN2, société par actions simplifiée au capital de 2000 Euros divisé en 100 parts sociales de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

ETAIENT PRESENTS :

-Mr Arpan SHAH

titulaire de ----- 100 parts

L'assemblée est présidée par Mr Arpan SHAH actionnaire président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 100 parts sociales, représentant plus de la moitié du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- 2° Le rapport du président
- 3° le bilan, le compte de résultat

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- quitus au président de ses fonctions pour l'exercice 2016
- approbation des rémunérations versées au président.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne acte au président :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées et, notamment de la mise à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours francs qui ont précédé l'assemblée soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice un résultat comptable bénéficiaire de 16623 euros, elle décide de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne quitus entier au président pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires ratifie la rémunération brute annuelle versée au président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à savoir :

**- Mr Arpan SHAH
17599,80 euros annuel (smic)**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les actionnaires présents à l'assemblée après lecture.

**Mr Arpan SHAH
Actionnaire Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arpan Shah', written over the printed name.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NICE EST

22 RUE JOSEPH CADEI

06172 NICE CEDEX 2

Accueil du public :

Horaires sur impots.gouv.fr rubrique nous contacter.

Téléphone : 04 92 09 45 92

SIE.NICE-EST@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M SHAH ARPAN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU A.A.N.2, SIREN 794704965.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique "Date de dépôt".

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé "Accusé de réception signé" ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

ACCUSE DE RECEPTION SIGNE

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Impôt sur les sociétés

Formulaire principal : 2065

Période déclarée : 2016

Date limite de dépôt : 03/05/2017

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2017123-0000000008692564

Date de dépôt : 03 mai 2017 à 13:34:45 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SASU A.A.N.2

Identifiant du soumissionnaire : 794704965

Désignation du signataire : SHAH ARPAN

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production (certificat n° 57068193505821462704907662056)

Signature numérique : [TPC5uOPUA8xDUY53G+mQ+mY2sB21jk5Ck58oxStCShatDMV4CDrlvoA/TuUP1rbKjYwLOZWFIH.AjYuNoYACY/AVC0d0mABhP99TieGkgVRhuqkwig6q8GGczCsqvxl1fugTXEZbQJKiU6dddSBbZ3z3GdWK7TkeBgyONhXxq4jA2tExR/suN+IUp4aye1Q97t05Qh05VuO6WLMoWl/cLTreaFqT/hAwYm0uQvX3GcopvRqZVfpIKI2tbhpkQ+tEmbnK1MHd32cxIL8TWet/oIoLDESk+wC2BKduy1TDuIOLzE4fiKi3WkNG5NsQ4RhkDmcx/1rBvMqz37hAd0fykWlg==]

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

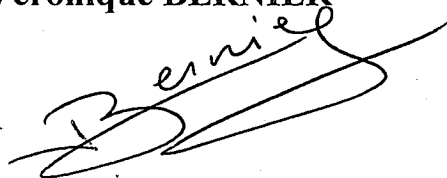
Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la SAS AAN2 pour l'exercice du 1^{ER} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments pouvant remettre en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels. Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	420474 Euros
- chiffre d'affaires HT	176054 "
- résultat net comptable	16623 "

Fait à Nice
Le 30 juin 2016

Mme Véronique BERNIER



En Euros

Désignation de l'entreprise

2016 SAS AAN2

Adresse de l'entreprise

1 RUE CENTRALE 06300 NICE

Numéro SIRET*

79470496500019

Code APE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

Durée de l'exercice précédent*

Exercice précédent
(N - 1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des cents)*

Exercice N, clos le :

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* 010 362 000 012 0 362 000 0				
	incorporelles { Autres* 014 10 522 016 6 313 4 209 0				
	Immobilisations corporelles* 028 44 708 030 11 665 33 042 0				
	Immobilisations financières* (1) 040 0 042 0 0 0				
	Total I (5) 044 417 231 048 17 979 399 252 0				
ACTIF CIRCULANT	stocks Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050 4 879 052 0 4 879 0				
	Marchandises* 060 0 062 0 0 0				
	Avances et acomptes versés sur commandes 064 0 066 0 0 0				
	Créances { Clients et comptes rattachés* 068 1 286 070 0 1 286 0				
	(2) { Autres* (3) 072 3 916 074 0 3 916 0				
	Valeurs mobilières de placement 080 603 082 0 603 0				
	Banques, C.C.P. et autres disponibilités (sauf caisse) 084 2 096 086 0 2 096 0				
	Caisse 088 8 237 090 0 8 237 0				
	Charges constatées d'avance (2)* 092 202 094 0 202 0				
	Total II 096 21 222 098 0 21 222 0				
Total général (I + II) 110 438 453 112 17 979 420 474 0					

PASSIF

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120 2 000 0		
	Écarts de réévaluation 124 0 0		
	Réserve légale 126 200 0		
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme 129) 130 0 0		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132 0 0		
	Report à nouveau 134 25 912 0		
	Résultat de l'exercice 136 16 623 0		
	Provisions réglementées 139 0 0		
	Total I 142 44 735 0		
	Provisions pour risques et charges Total II 154 0 0		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 155 248 260 0		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164 0 0		
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166 5 522 0		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169) 172 121 955 0		
	Produits constatés d'avance 174 0 0		
	Total III 176 375 738 0		
Total général (I + II + III) 180 420 474 0			

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

Désignation de l'entreprise

2016 SAS AAN2

En Euros

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

(Ne pas reporter le montant des cents)*

ETAT PREPARATOIRE

(1) Il s'agit des provisions prévues par les articles 39 octies B et 39 octies A-1 bis et quater du

SAS AAN2 Exercice 01/01/2016 au 31/12/16

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 420474 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 176054 euros et dégageant un bénéfice comptable de 16623 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 30 juin 2017 par le chef d'entreprise.

SAS AAN2

Exercice 01/01/2016 au 31/12/16

CHARGES A PAYER

Frais d'enregistrement (achat fonds commercial)

5310.00 €

SAS AAN2

Exercice 01/01/2016 au 31/12/16

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Assurance scooter 01/01/17 - 15/09/17

202.30 €

SAS AAN2

EXERCICE 01/01/2016 au 31/12/16

PRODUITS A RECEVOIR

Produit ALLO RESTO	12/2016	153.92 €
" RESTO MALIN	12/2016	21.44 €
" EVI STRIPE	12/2016	1110.80 €